

de l'organisme chargé de l'exécution des projets?—R. Aux États-Unis, certains organismes fédéraux, notamment les Ingénieurs de l'armée et l'Office de la mise en valeur des terres (Board of Reclamation), ont des pouvoirs beaucoup plus étendus et plus spécifiques que nous n'en avons jamais accordés jusqu'ici au Canada à un organisme fédéral.

Les ingénieurs de l'armée sont chargés du dessèchement des terrains, de la lutte contre l'inondation et des ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau. L'office de la mise en valeur des terres est chargé de la direction des grands projets d'irrigation et de l'utilisation de l'eau obtenue pour le fonctionnement de ces projets.

Une autre complication s'est présentée, au cours de l'aménagement du bassin en question, par suite du fait que la construction du barrage de Bonneville et celle du barrage de Grande Coulée, les deux premiers grands barrages du réseau, furent des entreprises de chômage. Ces ouvrages furent entretenus pendant plusieurs années et complétés ensuite, sous la direction du président des États-Unis, à même les fonds votés pour fins de secours de chômage. Ce n'est que beaucoup plus tard que le Congrès prit la direction de ces entreprises, adopta les lois relatives aux barrages de Grande Coulée et de Bonneville et, comme je le présume, mit les travaux en question sur le même pied que les autres entreprises de la même région économique.

Au début, évidemment, personne ne semblait croire que le barrage de la Grande Coulée, par exemple, fut très important au point de vue de la production de l'énergie. Il avait été construit surtout en vue de conserver les eaux du fleuve pour d'autres fins. Mais vint la guerre. Il fallut alors construire de vastes usines d'énergie atomique, qui ont besoin d'une quantité énorme d'énergie. Il fallait aussi de l'aluminium en grande quantité. Tout cela fut pris en considération dans le grand développement économique qui s'est produit grâce au fait qu'il y avait une grande source d'énergie dans cette région.

Le coût de l'augmentation de la réserve fédérale d'énergie fut imputé à tous les comptes possibles et imaginables, excepté au compte de l'énergie. Peut-être que j'exagère un peu; mais, en tous cas, beaucoup de frais furent imputés à d'autres comptes avec le résultat que les grandes compagnies privées de services d'utilité publique se trouvèrent dans un état d'infériorité. De là les disputes qui ont surgi dans les États du Nord-Ouest entre les organismes publics et les compagnies privées d'énergie électrique. Lors du changement de gouvernement, on a diminué les privilèges des organismes publics pour donner aux compagnies privées la chance de se développer et on a maintenant ce que l'on appelle la politique de coopération. Le point capital de ce programme de coopération est la création de districts d'utilité publique, dans lesquels les organismes publics de production d'énergie et les compagnies privées entreprennent certains de ces grands projets de développement.

Bien qu'on ne semble pas mettre en branle de nouvelles entreprises à l'heure actuelle, tout indique qu'on fait de grands préparatifs pour lancer éventuellement de nouveaux projets.

A propos de cet accord qui se préparait pour le développement du bassin du Columbia et dont je vous ai parlé avec beaucoup d'optimisme l'an dernier mais avec moins d'optimisme hier, on croyait qu'il existerait aujourd'hui une procédure au moyen de laquelle les États-Unis mettraient ces entreprises sous la régie d'organismes régionaux, dans lesquels les États seraient bien représentés, mais qui seraient sous la direction du gouvernement fédéral. Mais, en